



Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes, 2005

BP-59SF

Confidentiel une fois rempli

Veuillez en faire une copie pour vos dossiers

If you prefer this questionnaire in English, please check

Sans frais: 1(866) 765-8143
 Télécopieur: 1(613) 951-9031
 Courriel: bdp.enquetes@statcan.ca

En cas d'erreur(s), prière de corriger le nom et l'adresse ci-dessus

Directives

Autorité:	Cette enquête annuelle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.
Confidentialité:	Les données recueillies en vertu de la Loi sont traitées de façon confidentielle et sont expressément exclues des dispositions relatives à la divulgation que renferme la Loi sur l'accès à l'information.
Utilisation des données:	Les données recueillies servent à la préparation des états de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux du Canada. De tels états aident le gouvernement du Canada à établir les politiques monétaires et celles de taux de change. Les autres utilisations comprennent les négociations sur le commerce international, la planification des entreprises, la commercialisation et la recherche.
Période observée:	Les données fournies doivent s'appliquer à l'année civile se terminant le 31 décembre 2005. Lorsqu'il est impossible de remplir le questionnaire sur la base de l'année civile, veuillez utiliser l'année d'exercice la plus proche du 31 décembre 2005 et inscrire ci-dessous la fin de la période.
Retour de ce questionnaire:	Le questionnaire doit être rempli pour chaque filiale étrangère (tel que déclaré au questionnaire BP-59F) qui a des filiales ou des sociétés associées dans d'autres pays. La déclaration dûment remplie doit être envoyée avec les notes explicatives et les états financiers (bilan, état des résultats, état de l'évolution de la situation financière et état des bénéfices non répartis) de chaque filiale ou société associée étrangère au deuxième degré dans un délai de quatre semaines à la Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Si vous avez besoin d'éclaircissements au sujet du questionnaire, téléphonez à frais virés au 1(613) 951-1876 .
Entité déclarante étrangère:	Ce questionnaire doit porter sur les investissements dans les filiales et sociétés associées étrangères d'une filiale étrangère au premier degré. Les données recueillies complètent celles fournies sur le questionnaire BP-59F "Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes" et fournissent la ventilation des investissements des filiales étrangères dans d'autres pays étrangers .
Détails de l'investissement direct dans les sociétés étrangères au deuxième degré:	Tous les investissements dans des filiales et sociétés associées étrangères au deuxième degré (appartenant ou détenues par la filiale étrangère au premier degré) qui se trouvent dans les autres pays étrangers doivent être déclarés ici. Les types d'investissement qui doivent être indiqués pour chacune de ces entités, sont définis à la dernière page de ce questionnaire. Une filiale étrangère au premier degré est une compagnie constituée à l'étranger dans laquelle l'entité déclarante canadienne possède une majorité d'actions donnant le droit d'élire une majorité des membres du conseil d'administration. Une filiale étrangère au deuxième degré est une compagnie constituée à l'étranger dont une filiale étrangère au premier degré possède la majorité des actions donnant le droit d'élire une majorité des membres du conseil d'administration. Une société associée étrangère au deuxième degré est une compagnie constituée à l'étranger dont la filiale étrangère au premier degré possède au moins 10% des droits de vote. Les entreprises extra-nationales (EEN) sont des entreprises constituées au Canada mais dont les actifs (à l'exception des titres et de l'encaisse) et les activités commerciales sont entièrement localisés à l'extérieur du Canada. Les EEN doivent être considérées comme des filiales étrangères au premier degré. Sauf pour la colonne 14, tous les montants doivent être déclarés tels qu'ils figurent dans les états financiers des sociétés étrangères au deuxième degré . Les montants des colonnes 1 à 9 inclusivement doivent être convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de leur exercice fiscal. Veuillez inscrire ce taux de change dans la colonne appropriée. Pour ce qui est des sommes portées aux colonnes 10 à 12 inclusivement, elles doivent être converties au taux de change <i>moyen</i> pour l'exercice financier concerné. La colonne 14 doit être rapportée à la valeur comptable figurant à partir des états financiers de la filiale étrangère au premier degré . Cette valeur sera différente de celle de la colonne 6 (valeur comptable) si l'investissement est rapporté selon la méthode de la valeur d'acquisition.
Code de pays:	Veuillez utiliser la liste des codes ci-jointe pour identifier le pays où se trouvent les filiales et les sociétés associées au deuxième degré. Si un pays n'est pas identifié sur la liste des codes, veuillez écrire le nom au complet. Cette valeur sera différente de celle de la colonne 6 (valeur comptable) si l'investissement est rapporté selon la méthode de la valeur d'acquisition.
Code industriel:	Veuillez indiquer la principale activité industrielle de chaque filiale, société associée au deuxième degré, dans la colonne appropriée de ce questionnaire et de l'annexe, en consultant la liste de codes à la page 5.

Fin de la période observée (mois/année):	mm	aa
--	----	----

4-2500-65.2: 2005-11-21 BP59SF SQC/EIF-260-60097

CLASSIFICATION DES INDUSTRIES

Agriculture, foresterie, pêche et chasse

111	Cultures agricoles
112	Élevage
113	Foresterie et exploitation forestière
114	Pêche, chasse et piégeage
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz

211	Extraction de pétrole et de gaz
212	Extraction minière, sauf l'extraction de pétrole et de gaz
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz

Services Publics

2211	Production, transport et distribution d'électricité
2212	Distribution de gaz naturel
2213	Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres

23 Construction

Fabrication

311	Fabrication d'aliments
3121	Fabrication de boissons
3122	Fabrication du tabac
313	Usines de textiles
314	Usines de produits textiles
315	Fabrication de vêtements
316	Fabrication de produits en cuir et de produits analogues
321	Fabrication de produits en bois
322	Fabrication du papier
323	Impression et activités connexes de soutien
324	Fabrication de produits du pétrole et du charbon
325	Fabrication de produits chimiques
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques
331	Première transformation des métaux
332	Fabrication de produits métalliques
3331	Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière
3332	Fabrication de machines industrielles
3333	Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services
3334	Fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale
3335	Fabrication de machines-outils pour le travail du métal
3336	Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance
3339	Fabrication d'autres machines d'usage général
3341	Fabrication de matériel informatique et périphérique
3342	Fabrication de matériel de communication
3343	Fabrication de matériel audio et vidéo
3344	Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques
3345	Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux
3346	Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques
3351	Fabrication de matériel électrique d'éclairage
3352	Fabrication d'appareils ménagers
3353	Fabrication de matériel électrique
3359	Fabrication d'autres types de matériel et de composants électriques
3361	Fabrication de véhicules automobiles
3362	Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles
3363	Fabrication de pièces pour véhicules automobiles
3364	Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces
3365	Fabrication de matériel ferroviaire roulant
3366	Construction de navires et d'embarcations
3369	Fabrication d'autres types de matériel de transport
337	Fabrication de meubles et de produits connexes
339	Activités diverses de fabrication

Commerce de gros

411	Grossistes - distributeurs de produits agricoles
412	Grossistes - distributeurs de produits pétroliers
413	Grossistes - distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac
414	Grossistes - distributeurs d'articles personnels et ménagers
415	Grossistes - distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces
416	Grossistes - distributeurs de matériaux et fournitures de construction
417	Grossistes - distributeurs de machines, de matériel et de fournitures
418	Grossistes - distributeurs de produits divers
419	Agents et courtiers du commerce de gros

Commerce de détail

441	Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces
442	Magasins de meubles et d'accessoires de maison

443	Magasins d'appareils électroniques et ménagers
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage
445	Magasins d'alimentation
446	Magasins de produits de santé et de soins personnels
447	Stations-service
448	Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires
45	Magasins de fournitures de tout genre et magasins de détail divers

Transport et entreposage

481	Transport aérien
482	Transport ferroviaire
483	Transport par eau
484	Transport par camion
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs
486	Transport par pipeline
487	Transport de tourisme et d'agrément
488	Activités de soutien au transport
49	Messageries et services de messagers, Entreposage

Industrie de l'information et industrie culturelle

5111	Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires
5112	Éditeurs de logiciels
5121	Industries du film et de vidéo
5122	Industries de l'enregistrement sonore
5151	Radiodiffusion et télédiffusion
5152	Télévision payante et spécialisée
5161	Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet
5171	Télécommunications par fil
5172	Télécommunications sans fil (sauf par satellite)
5173	Revendeurs de services de télécommunications
5174	Télécommunications par satellite
5175	Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision
5179	Autres services de télécommunications
5181	Fournisseurs de services Internet, sites portails de recherche
5182	Traitement de données, hébergement de données et services connexes
5191	Autres services d'information

Finance et assurances

5211	Autorités monétaires - banque centrale
5221	Intermédiation financière par le biais de dépôts
5222	Intermédiation financière non faite par le biais de dépôts
5223	Activités liées à l'intermédiation financière
5231	Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises
5232	Bourses de valeurs mobilières et de marchandises
5239	Autres activités d'investissement financier
5241	Sociétés d'assurance
5242	Agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance
5261	Caisses de retraite
5269	Autres fonds et instruments financiers

53 Services immobiliers et services de location et de location à bail

Services professionnels, scientifiques et techniques

5411	Services juridiques
5412	Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye
5413	Architecture, génie et services connexes
5414	Services spécialisés de design
5415	Conception de systèmes informatiques et services connexes
5416	Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques
5417	Services de recherche et de développement scientifiques
5418	Publicité et services connexes
5419	Autres services professionnels, scientifiques et techniques

551 Gestion de sociétés et d'entreprises

56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement

61 Services d'enseignement

62 Soins de santé et assistance sociale

71 Arts, spectacles et loisirs

72 Hébergement et services de restauration

81 Autres services, sauf les administrations publiques

91 Administrations publiques

Définitions

- colonnes 1-7:** À partir du bilan des filiales ou sociétés associées étrangères au deuxième degré veuillez indiquer **seulement** la valeur détenue par la filiale étrangère au premier degré.
- colonnes 1-4:** **Actions ordinaires, actions privilégiées, bénéfiques non répartis et surplus d'apport** - tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères.
- colonne 5:** **Dettes nettes à long terme entre sociétés**, tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères, comprend les obligations, les billets, les hypothèques, les avances accumulées et toutes les autres formes de dettes qui doivent rester en cours pendant un an ou plus. Les avances nettes des filiales ou sociétés associées étrangères à l'entité déclarante au premier degré doivent être inscrites comme des chiffres négatifs (entre parenthèses).
- colonne 6:** **Valeur comptable des investissements à long terme** doit être égale au total des colonnes 1 à 5.
- colonne 7:** **Dettes nettes à court terme entre sociétés**, tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères, comprend la dette qui doit rester en cours pendant moins d'un an. Les avances nettes des filiales ou sociétés associées au deuxième degré, à la filiale étrangère au premier degré étrangères à l'entité déclarante doivent figurer comme des chiffres négatifs (entre parenthèses).
-
- colonnes 8-13:** Veuillez indiquer la valeur **totale** de chacun des éléments, tel qu'indiqué dans les livres des entités étrangères.
- colonne 8:** **Total du passif à long terme et de l'avoir**, tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères, représente le **total** de toutes les dettes à long terme et de l'avoir des entités étrangères appartenant à tous les créanciers et actionnaires. Les comptes entre entités étrangères doivent être retranchés afin d'éviter les doubles emplois.
- colonne 9:** **Actifs totaux** tel qu'indiqué au bilan des entités étrangères.
- colonne 10:** **Bénéfices (pertes) nets**, tel qu'indiqué dans l'état des revenus et dépenses des entités étrangères, représentent les bénéfices nets après impôts. **Prière d'exclure les gains et pertes extraordinaires.**
- colonne 11:** **Dividendes**, tel qu'indiqué dans l'état des bénéfices non répartis des entités étrangères, représentent tous les dividendes déclarés.
- colonnes 12-13:** **Ventes ou revenus bruts d'exploitation:**
- Ventes de biens et services (nettes de retours, provisions, taxes de ventes et d'accise) ou revenu brut d'exploitation tel qu'inscrit dans l'état des résultats des entités à l'étranger. **Exclure les revenus de placements, les gains et pertes réalisés et non réalisés.**
- Note spéciale:**
- Banques:**
Le revenu brut d'exploitation comprend les recettes nettes d'intérêts (intérêts reçus moins intérêts payés sur les dépôts, prêts et valeurs mobilières) plus les autres revenus d'exploitation, tels que les frais, commissions et autres items semblables inscrits dans l'état des résultats des entités à l'étranger.
Exclure les revenus de placements autres que les revenus d'exploitation et les gains et pertes non réalisés.
- Compagnies d'assurance:**
Les ventes de service comprennent les primes gagnées, les provisions pour rentes payées d'avance et les revenus semblables tels qu'inscrits dans l'état des résultats des entités à l'étranger. Veuillez aussi inclure les revenus de placements à partir des réserves techniques.
Exclure les revenus de placements autres que les revenus d'exploitation et les gains et pertes non réalisés.
- Sociétés de portefeuille:**
Le revenu total tel qu'inscrit dans l'état des résultats des entités à l'étranger. Pour ce qualifier comme société de portefeuille, l'avoir propre de la société dans le revenu net des sociétés affiliées qu'elle détient, doit représenter la majorité de son revenu total et "de façon générale" doit avoir une portion importante (au moins 50%) de ses actifs totaux, investis dans les sociétés affiliées qu'elle détient.
- Veuillez consulter la liste de classification des industries à la page 5 pour déterminer l'activité de biens et services.
- colonne 14:** À partir des états financiers de la filiale étrangère au premier degré, **la valeur comptable des investissements à long terme** est définie comme la valeur des investissements dans les filiales ou sociétés étrangères au deuxième degré.

Remarques :

Date	Téléphone :	Nom et fonction du responsable	Signature
	Télécopieur :		
	Courriel :		

Merci